

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1er.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 3, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 16 novembre 1844.

Au point où en sont les choses, il est évident qu'on peut renverser le ministère ; il a amoncelé contre lui tant de colères et tant de haines, qu'il n'est guère possible qu'il résiste à une attaque bien combinée. Mais en politique on doit moins chercher des satisfactions passionnelles que des résultats, et en toutes choses on doit voir la fin.

Ainsi que nous l'avons fréquemment déclaré, tout changement de ministère qui n'amènera pas à sa suite une modification dans le système gouvernemental ne mérite pas la peine d'être poursuivi. Nous tenions ce langage à l'époque de la coalition, et toutes nos prévisions se sont réalisées.

Alors, nous disions à l'opposition : « Vous pouvez contraindre la couronne à se départir de son système, faites-le » ; nous établissions que, pour rétablir l'équilibre constitutionnel, il fallait augmenter la puissance élective, raffermir le droit de discussion, établir de nouvelles digues contre la corruption, et favoriser, en les régularisant, toutes les associations, soit politiques, soit industrielles ; nous réclamions aussi une stricte observation de la légalité et plus d'ordre dans nos finances ; nous ajoutions que l'opposition devait, pour assurer l'exécution de ses principes, entrer dans les affaires par des portes loyalement ouvertes. Que fit-on ? On s'amoindrit ; au lieu de faire des conditions sérieuses, on dissimula ses prétentions, et M. Thiers entra par escalade au ministère.

L'opposition dynastique faisait la force principale de M. Thiers ; il lui fit de belles promesses et n'en tint aucune. Pourtant l'opposition disposait de près de cent votes, et M. Thiers n'avait pas plus de soixante députés rattachés à son drapeau. Moralement et numériquement, la gauche avait plus de puissance que le tiers-parti ; elle avait formé le corps d'armée de la coalition et décidé le rejet de la loi de dotation ; elle devait donc avoir place dans le ministère : il n'en fut rien, et M. Barrot ne fut pas même nommé président de la chambre des députés. L'opposition de gauche donna toutes ses forces à M. Thiers ; M. Thiers s'en servit, et la paya en monnaie de cour.

Ainsi, dans les circulaires ministérielles adressées aux préfets, on parla de conciliation des esprits ; on fit entendre que le moment était venu de renoncer aux moyens de répression trop acerbes ; on laissa supposer qu'on verrait avec plaisir naître l'occasion de doter le pays d'améliorations utiles ; mais on n'en continua pas moins à appliquer les lois de septembre dans toute leur rigueur, et à maintenir tout l'attirail répressif inventé dans le cours des années précédentes.

L'opposition voulait une réforme électorale telle quelle ; elle voulait aussi qu'on révisât les lois de septembre. M. Thiers, dans la discussion des fonds secrets, s'exprima ainsi sur ces deux points : « La charte a exclu le cens électoral du nombre des articles qui la composent. Pourquoi ? parce qu'on a compris que le cens élec-

» total devait être l'ouvrage et du temps et du progrès des es-
» perts, lorsque la population aurait été avec le temps plus digne
» de concourir en plus grand nombre aux affaires de l'Etat. Per-
» sonne, devant le corps électoral, n'a jamais dit *jamais*. » Puis il s'empessa d'ajouter : « A côté de cela même, parmi les partisans
» de la réforme y a-t-il des orateurs qui aient dit *aujourd'hui* ? Au-
» cun. Tous ont reconnu que la question appartenait à l'avenir ;
» c'est sur cette question qu'est basé le programme du ministère. »

Par ce langage double et ambigu, M. Thiers trompait l'opposition, l'alleçait, l'entraînait dans ses voies, en lui faisant entrevoir la réforme comme prochainement possible, mais en ayant soin de lui faire observer que cette question était pleine de difficultés et qu'elle demandait à être étudiée longuement. Par ce moyen, il anéantissait toutes les propositions qui pouvaient être présentées dans le cours de la session.

Quant aux lois de septembre, M. Thiers déclara qu'il fallait les maintenir. Toutefois, il annonça que le ministère ne s'opposerait pas à ce qu'elles fussent révisées en ce qui concerne la définition de l'attentat, et enfin il parla longuement de la nécessité d'arriver à des transactions politiques.

Tout cela était bien pauvre, bien étroit, bien vague : l'opposition cependant s'en contenta et vota les fonds secrets ; elle n'obtint pas même une nouvelle définition de l'attentat ; elle fut donc mystifiée, et M. Thiers le fut à son tour.

Après de pareilles expériences, doit-on encore aller tête baissée devant soi ? Voilà ce que nous demandons. Que M. Thiers recommence ses petites manœuvres pour revenir au pouvoir, nous le concevons ; c'est un homme besoigneux, que le repos ennuie, que les affaires attirent, qui a besoin enfin de se mouvoir dans le cercle gouvernemental. Mais l'opposition n'a pas les mêmes besoins, les mêmes intérêts ; elle ne doit pas obéir aux impulsions qui peuvent lui venir de M. Thiers. Son concours ne peut plus être donné gratuitement ; autrement, on devrait considérer qu'elle a déserté son poste et vendu son drapeau. Ce ne sont plus des promesses qui doivent servir de base à une nouvelle coalition, mais des engagements précis, catégoriques, et pris en face du pays. Si le ministère est renversé par le concours de l'opposition, M. Barrot doit entrer aux affaires sans coup férir pour exécuter et faire exécuter les points convenus à l'avance.

Sans des garanties formelles et positives, nous aboutirions à une nouvelle déception ; après quelques mois de tentatives vaines et impuissantes pour forcer le ministère à entrer dans les voies du progrès, ou il faudrait rompre avec lui, ou il faudrait s'inféoder au parti conservateur. Un ministère national peut seul mettre un terme aux envahissements de la couronne, et ce ministère ne peut pas sortir du centre gauche ; les faits l'ont prouvé. Aussi pensons-nous qu'en cas d'une nouvelle coalition, la gauche se montrera circonspecte et prudente, et ne se livrera pas aux inspirations de

M. Thiers aussi aveuglément que par le passé.

Quant à l'opposition radicale, son rôle est tout tracé : elle ne doit pas s'engager, mais se réserver en tous points et sur toute question ; elle aura à apprécier la nature des actes qui se dérouleront devant elle sans trop s'y mêler. On comprend qu'elle serait bien blâmable si elle désertait les intérêts généraux pour une intrigue parlementaire.

Paris, le 14 novembre 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le projet de loi sur l'instruction secondaire sera-t-il retiré, ou le gouvernement en abordera-t-il la discussion devant la chambre des députés ? C'est une question que le ministère s'est posée à l'un des derniers conseils, et qui n'est pas encore résolue. Personne n'a encore oublié l'attitude hostile que le clergé a prise à l'occasion de la liberté de l'enseignement ; ses prétentions et ses exigences ont été poussées tellement loin, qu'il a été impossible de lui céder sur tous les points. Il en est résulté entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel une séparation qui n'est peut-être pas encore définitive, mais à laquelle le moindre incident, le moindre pas fait en avant, pourraient donner ce caractère. C'est là ce qui fait que certains membres du cabinet, qui considéreraient comme une immense calamité une rupture avec le clergé, hésitent à s'engager dans une discussion qui, selon eux, ne peut aboutir qu'à un semblable résultat.

Ils se disent : Nous avons besoin du clergé, l'expérience de chaque jour le démontre ; il nous a déjà rendu bien des services depuis quatorze ans, et il est appelé à nous en rendre encore. Mais pour cela il ne faut pas nous brouiller avec lui, il ne faut pas lui refuser brutalement ce qu'il demande ; s'il est impossible de le lui accorder, il faut au moins chercher à gagner du temps. Eh bien ! si vous laissez la chambre des députés se saisir, dans la session prochaine, de la question de l'instruction secondaire, vous vous exposez à être emportés beaucoup plus loin que vous ne voulez aller. La discussion de la loi à la chambre des pairs n'a que très-médiocrement satisfait MM. les évêques, et il est évident pour tout le monde que la chambre des députés se montrera beaucoup plus difficile dans les conditions qu'elle voudra mettre à l'exercice de la liberté de l'enseignement. Si vous lui résistez, elle pourra vous en vouloir, et qui sait si sa mauvaise humeur n'ira pas jusqu'à vous renverser ? Si, au contraire, vous lui cédez, et c'est à cela que vous serez fatalement conduits, vous vous ferez des ennemis irréconciliables de ces hommes qui ne vous voient pas déjà de très-bon œil, et qui vous excommunieront le jour où ils verront que vous avez abandonné leur cause. Nous aurons à faire des élections en 1845 ; voulez-vous qu'à tous les adversaires que nous avons déjà nous ajoutions encore ceux que la discussion de la loi sur l'instruction secondaire à la chambre des députés ne manquera pas certainement d'éloigner à jamais de nous ?

Telles sont quelques unes des raisons que donnent dans le conseil M. Martin (du Nord) et ceux de ses collègues qui soutiennent avec lui les intérêts du parti ultra-catholique ; à quoi les ministres qui sont d'un autre avis répondent : Mais vous n'y pensez pas ! mais que voulez-vous donc que dise la chambre quand elle vous verra ajourner encore une question qui est pendante depuis dix ans, et à laquelle le discours de la couronne, à l'ouverture de la session dernière, a promis une solution ? La question est difficile, nous le voulons bien ; mais est-ce un motif pour reculer ? Quelle opinion voulez-vous qu'on se fasse de notre manière de traiter les affaires, de notre initiative,

FEUILLETON DU CENSEUR. — 17 NOVEMBRE.

Un Conteur d'Anecdotes.

HISTOIRE D'ELFRID D'UTLANGE ET DE CATHERINE MADDEN.

(Suite fin.)

Le professeur d'Upsal, quand il vit que j'avais parfaitement repris mes esprits, me montra encore du doigt ces animaux protégés par les vitres de ses armoires, et me dit :

— Lequel de ces individus désirez-vous que je rappelle à l'instant à la vie ?

Mon savant, en m'adressant cette redoutable interrogation, me sembla transfiguré ; sa voix n'était plus *mortale sonans*, sa taille grandit, son geste devint superbe, et dans son œil éclatait un feu surnaturel. Le lieu aidait aux dispositions nouvelles de mon esprit : j'étais entouré de volumes d'où s'échappait une pénétrante odeur de cuir de Russie ; des dépouilles fauves, des minéraux aux luisantes facettes, des coquillages lisses et brillants foisonnaient à mes yeux. Debout, en face du savant suédois, je croyais assister à une scène de sorcellerie, et je m'attendais à voir une énorme chauve-souris empaillée, qui tournait, suspendue à un cordon retenu par un clou au plancher, battre des ailes, siffler et réclamer sa place dans cette cérémonie magique.

Le savant fit un geste d'impatience et me répéta sa question.

J'indiquai l'ours.

C'était un ours brun dont le pelage annonçait la jeunesse ; on eût cru qu'il dormait derrière la large glace qui le protégeait. Le museau étendu sur les pattes de devant, ce philosophe fourré de quelque bois de la Scandinavie semblait montrer, dans toutes les parties de son individu, que la vie n'était chez lui que suspendue par une volonté si puissante que la nature vaincue s'était résignée à la reconnaître.

Le savant m'invita à me plonger dans un fauteuil, ouvrit l'armoire vitrée, amena le coussin sur lequel son ours reposait, et commença sa diabolique ou divine opération. Armé d'un bistouri, il fit une veine du cou de l'animal, et à l'aide d'un instrument semblable à celui dont M. Purgon faisait un usage immodéré, il lança par le trou qu'il venait de pratiquer une liqueur extraite d'un flacon en verre de Bohême. Il répéta le jet de cette liqueur et passa de temps en temps la main sur le dos de l'animal.

J'observais tous ses mouvements avec une attention profonde. Je renonce à dépeindre ma surprise, mon admiration, mon trouble et ma stupéfaction. J'épuiserais dans toutes les langues, tous les mots qui servent à dépeindre l'étonnement au plus haut point, que ne pourrais-je rendre encore le sentiment dont mon âme fut oppressée dans ce moment solennel. La vie reparaissait dans l'ours comme un fleuve qui reprend un lit depuis long-temps abandonné ; de légers mouvements dans la tête, dans les pattes, dans le dos

de l'animal se manifestaient déjà ; un léger frémissement électrique courait, comme une brise au-dessus de l'herbe, sur les poils hérissés de la bête : c'était une résurrection. Je pâlis comme un fantôme quand je vis les pupilles de l'ours s'ouvrir lentement, et qu'un sourd grognement résonna dans les cavités de l'estomac qu'un pouvoir surnaturel faisait fonctionner. Le monstre des bois se mit sur son séant, tourna vers moi ses yeux hébétés, et se jeta avidement sur des fruits que le savant lui présenta dans une corbeille.

Tandis que l'ours mangeait, le savant, quittant son air de Prométhée, se frottait les mains et disait :

— Ouf ! je ne croyais pas si bien réussir.

Puis, se tournant vers moi et faisant signe à l'ours d'aller se coucher sur un tapis où l'animal s'arrangea pour dormir, le savant me tint l'étrange discours que vous allez entendre.

— Je ne veux pas, mon jeune ami, vous faire connaître mon secret, dont la recherche n'a pas laissé un cheveu sur mon crâne. Elève de Berzelius, j'ai voulu, dans l'étude des corps, entamer avec la nature un duel qui a duré pendant bien long-temps. La vie est le plus grand mystère de ce monde plein de mystères. Comment se fait-il qu'un corps se meut par une force intérieure et qu'un jour arrive où cette force disparaît et entraîne avec elle la dissolution de ce corps ? Où est cette force ? Quel nom lui donner ? Est-ce la contractilité ? Mais quelle est la cause de la contractilité ? Je vois l'effet, le principe m'échappe. Est-ce un fluide électrique ? Comment ce fluide électrique agit-il, et d'où tire-t-il son origine ? Las de sonder ces arcanes dont Dieu seul a le mot, je m'attachai seulement au jeu de la machine organisée, et j'arrivai à me prouver que la vie circulait dans le sang et dépendait surtout des conditions de ce fluide qu'un savant français a appelé une *graisse coulante*. La mort est toujours précédée par des altérations profondes dans la constitution du sang ; de là viennent l'émaciation, le cours irrégulier du pouls, la décoloration ou la chlorose, les enflures, l'hydropisie, le trouble dans tous les organes. Que ces altérations du sang ament ces phénomènes morbides, ou que ces phénomènes morbides, produits par des lésions organiques, occasionnent ces altérations dans la constitution sanguine, toujours est-il que la perturbation qu'éprouve le sang a pour résultat forcé la cessation de la vie.

Le sang a été analysé, nous savons de quoi il est composé. Je me suis dit : En refroidissant le sang dans un individu, j'y suspendrai la vie. Une fois ce fait obtenu, je mettrai cet individu à l'abri de tout ce qui pourrait nuire à l'harmonie des parties qui entrent dans son organisation ; placé dans un lieu hermétiquement fermé, il attendra, sans danger, le moment de la résurrection. Cette résurrection, je la produirai par une liqueur qui rétablira le sang dans sa constitution voulue, qui lui rendra le mouvement circulaire que j'aurai su interrompre, et je verrai à mon ordre la vie revenir là où j'aurai simulé la mort.

Vous voyez que cette liqueur que j'ai composée, après une foule d'essais

infructueux, doit rester mon secret, et que l'élixir de Paracelse et la fiole de l'Aristote ne sont pas dignes de lui être comparés.

Un de mes amis d'Abo, la capitale de la Finlande, m'avait envoyé un perroquet que j'avais élevé avec soin ; la science est inhumaine : je fis une expérience enfin décisive sur ce perroquet. Pendant quatre mois, je suspendis la vie en lui ; puis un beau jour il subit l'opération à laquelle cet ours vient d'être soumis, et le premier cri de ce perroquet rappelé à la vie fut : *Jacquot, as-tu déjeuné ?* Je touchais donc le rivage qui avait fini si long-temps devant mes ardeurs solitaires, vers lequel mes ailes, soutenues par le vent de la science, tendaient avec de fiévreux efforts ! Mais, vous le dirai-je, je fus tenté de briser la fiole qui contenait cette redoutable liqueur. Que de maux peuvent sortir de cette nouvelle boîte de Pandore ! Non, je n'eus pas l'orgueil que Prométhée rapporta de ce ciel où il était allé dérober le flambeau de la vie ; de plus sages pensées m'assaillirent, car vous pouvez d'avance vous faire une idée de la révolution morale et politique contenue dans cette fiole. Je puis endormir un homme pendant vingt ans, trente ans, un siècle, mille ans, si vous voulez ; mon secret, devenu une propriété nationale, lui rendra l'existence à l'époque que cet homme aura fixée, et, nouvel Epiménides, il renaîtra au sein d'une société qui ne lui rappellera en rien celle au milieu de laquelle il avait d'abord vécu.

Quelquefois accoudé sur ma table, avec cette fiole sous les yeux, je fais de merveilleux rêves. Je suppose que mon secret me fera revenir au monde dans mille ans, moi contemporain de Charles XIV, de Louis-Philippe, de Grégoire XVI, d'Isabelle d'Espagne et de M. Arago.

Quelle société trouverai-je ? A cette pensée, mon imagination s'enflamme, et je me flatte de voir de mes yeux le spectacle inouï que le monde, soumis à l'incessante loi du progrès, offrira dans quelques siècles. La civilisation qui s'infiltre aujourd'hui chez tous les peuples aura fait de tout le genre humain une seule famille ; les fruits de cette civilisation croîtront sous toutes les latitudes, seront cueillis par les mains de tous les hommes. Alors la distance sera vaincue sur mer par la vapeur perfectionnée, sur terre par la vapeur encore ; qui sait même si la science n'aura pas trouvé un autre agent plus merveilleux que ce gaz enchaîné par l'homme dans des tubes et forcé de prêter à ses vaisseaux et à ses chars les ailes des oiseaux ? Qui sait si l'air, où se balance maintenant sans utilité l'aérostas, ne sera pas, lui aussi, devenu la route sûre et fidèle où les vents domptés respecteront la nacelle qui fera franchir en un clin-d'œil aux aéronautes d'immenses espaces ? Voyez ce globe tel que l'homme l'aura fait : l'électricité transmettant en quelques minutes la parole prononcée à Paris à celui qui la recueille à Pékin ; les routes nouvelles couvrant toutes les régions de leurs réseaux multipliés, mettant avec une rapidité fabuleuse les peuples séparés par les plus grandes distances en une permanente communication. Une seule langue remplace ces dialectes si nombreux qui maintiennent dans le monde actuel la confusion de Babel ; les hommes se donnent tous la main par l'intelligence, en même temps qu'ils ont par la science comblé les intervalles

lorsqu'on nous verra déserte! un débat par cela seul qu'il peut présenter quelques embarras ? Je dirai-t-on pas que nous voulons faire la cour au clergé, que nous entretenons ses espérances, que nous prêtons la main à ses projets ? Ne dirait-on pas que nous redoutons de voir l'opposition gardienne plus vigilante des droits de l'Etat ? Ne dirait-on pas que nous craignons de fournir à M. Thiers l'occasion d'un succès ? Et, dans les élections prochaines, puisqu'on en parle, ne se fera-t-on pas un grief de plus contre nous des incertitudes que nous aurons laissées planer sur la question ? Il vaut donc mieux en finir une fois pour toutes avec cette loi. Si la chambre des députés va trop loin, si elle se montre trop voltairienne, n'avons-nous pas la chambre des pairs sous la main pour la remettre dans le droit chemin ? En ajoutant, nous laissons croire au clergé que nous n'osons pas le soutenir : en discutant, nous lui faisons preuve de notre bonne volonté pour lui. Si nous succombons, il saura ce que nous avons fait, et il nous en tiendra compte ; et, dans tous les cas, un échec ne serait pas définitif, puisque la chambre des députés n'est que l'un des trois pouvoirs de l'Etat, puisqu'elle ne constitue pas à elle seule le gouvernement.

Le débat en est là. Les deux opinions se sont produites dans le cabinet, et il reste à prendre un parti. Il ne serait pas extraordinaire que, pour nous donner une nouvelle preuve de leur activité et de leur esprit de décision, M. Guizot et ses collègues se déterminassent... à attendre.

— On annonce que l'établissement de crédit public auquel M. Laffitte a donné son nom se propose d'entrer en concurrence sérieuse avec M. de Rothschild pour l'adjudication de l'emprunt. La Caisse-Laffitte serait, dit-on, disposée à soumissionner cet emprunt à des conditions aussi avantageuses que possible pour le trésor, et à faire gagner aux capitalistes qui prêteront leurs fonds à l'Etat une somme de cinq à six millions, en se contentant d'un faible droit de commission.

Nous verrions avec plaisir la maison à laquelle M. Laffitte a donné une si puissante organisation profiter de sa position et de la confiance que le nom de son illustre fondateur inspire encore au public pour réparer autant que possible le préjudice que le ministère a causé à l'intérêt public en se refusant à s'adresser directement au public pour le placement de l'emprunt.

— Les actionnaires de la Caisse-Laffitte viennent d'être convoqués à se réunir le 29 novembre courant pour recevoir des explications sur la situation de leur entreprise et sur les mesures qui ont dû être prises par suite de la mort de M. Laffitte. Cette convocation était impatiemment attendue ; elle fera cesser bien des bruits, bien des calomnies, qui, quoique habilement répandus depuis plusieurs mois, n'ont pu ébranler le crédit d'une maison que le nom de son fondateur suffrait à protéger, si elle n'avait pas en elle-même, comme elle l'a, en principe de force et de durée qui la met à l'abri de tout ce qu'il pourra être tenté contre elle.

— M. de Bourqueney, ambassadeur à Constantinople, est arrivé aujourd'hui à Paris. Ce diplomate se propose de retourner à son poste aussitôt qu'il aura terminé les affaires de famille qui l'ont ramené en France pour deux ou trois mois seulement.

— La nomination de M. Edmond Blanc comme directeur-général des contributions directes n'est pas encore signée ; elle éprouve des obstacles dans le cabinet et M. Edmond Blanc ne fait aucun effort pour les écarter. La liste civile en viendra sans doute à bout. Il serait plaisant que cette objection, que M. Edmond Blanc n'entendrait rien à ses nouvelles fonctions, fût trouvée bonne cette fois, quand on est habitué à n'en pas tenir compte. D'ailleurs, un haut personnage veut sa nomination : « M. Edmond Blanc, dit-il, a aux archives de la liste civile des fonctions inutiles qui me coûtent 15,000 f. ; c'est un capital de 300,000 f. qu'il faut que je dégage d'ici à quelques semaines, car j'ai besoin d'argent pour cet hiver. »

— On dit que M. le maréchal Soult hésite entre le général de Larue et M. Melcion d'Arc pour la succession de M. le général Naudet, ex-directeur du cabinet du ministre de la guerre. M. Melcion d'Arc se soucie assez peu, dit-on, de ces fonctions, qui exigent un travail très-assidu et très-matinal.

— La place d'essayeur en chef à la Monnaie est vacante par la mort de M. d'Arceet. Trois candidats sont sur les rangs pour obtenir cette place : M. Bréan, essayeur depuis long-temps ; M. Pelouze, dont les grands travaux en chimie sont bien connus, et M. Dumas, cet autre Charles Dupin. M. Dumas, un des Atlas du cumul, a des chances pour être nommé.

Bulletin de la Bourse de Paris du 14 novembre 1844.

Avant l'ouverture, la rente était à 82 1/2, et elle a ouvert au parquet à 82 75.

Elle est tombée d'abord à 82 70, puis elle est remontée à 82 85, et elle a fermé au parquet et dans la coulisse à 82 80.

Aucune nouvelle.

On a traité hors parquet des actions des trois compagnies adjudicatrices de chemins de fer, savoir : Orléans à Bordeaux, 580 ; Orléans à Vierzon, 688 75, et Amiens à Boulogne, 561 25.

Cinq pour cent	119 50	Trois pour cent belge	660 »
Quatre et demi pour cent	108 »	Banque belge	1080 »
Quatre pour cent	82 75	Caisse Laffitte	5020 »
Trois pour cent	82 75	—	— »
Actions de la Banque	3160 »	—	— »
Obligations de Paris	1465 »	—	— »
Rentes de Naples	93 60	—	— »
Etats romains	105 3/4	—	— »
Actions d'Espagne	53 00	—	— »
Cinq pour cent belge	104 1/4	—	— »

Le *Courrier de Castres* fait un appel à la presse indépendante contre les violations de la loi relative aux séminaires :

« Nous avons, dit-il, gardé le silence sur les petits-séminaires jusqu'après la rentrée des classes, persuadés que les illégalités qui se commettaient dans ces établissements, où personne ne pénétre, continueraient encore par suite de la faiblesse inconcevable du gouvernement à l'égard des congrégations.

« Le moment est venu de signaler toutes ces violations de la loi. Nous faisons un appel à la presse indépendante des départements ; que chaque journal signale les irrégularités des établissements qui se trouvent dans son département, et à la rentrée des classes, lors de la discussion sur la loi secondaire, on pourra voir comment est entendu le respect à la loi par ces hommes qui ont osé invoquer la liberté et l'égalité dans la polémique haineuse et grossière qu'ils ont soulevée contre l'Université. »

Dans son compte, le *Courrier de Castres* signale quatre violations de l'ordonnance du 16 juin 1828.

Ainsi, à Castres, on viole effrontément l'article 1^{er} de cette ordonnance, qui limite le nombre des écoles secondaires ecclésiastiques ; l'article 2, qui prescrit que le nombre de ces écoles et la désignation des communes où elles seront établies soient déterminés ; l'article 3, qui spécifie qu'aucun externe ne pourra être reçu dans ces écoles, et l'article 4, qui impose aux élèves la condition de porter l'habit ecclésiastique deux ans après leur admission et après l'âge de quatorze ans.

On n'a pas oublié ces paroles de M. Martin (du Nord) dans la séance de la chambre des pairs du 14 mai 1844 :

« Rappelez-vous, Messieurs, disait-il, les ordonnances de 1828 ; vous y avez pour la plupart applaudi, elles ont reçu leur application, et lorsque, dans ces dernières années, j'ai craint que cette application ne se fût relâchée, j'ai aussitôt exigé des petits séminaires des preuves positives de la stricte exécution de cette ordonnance, preuves qui n'avaient pas été réclamées depuis 1828. »

Quand il s'exprimait ainsi, M. Martin (du Nord) en imposait à la chambre, comme il avait fait dans la discussion relative aux annonces judiciaires, ou les directeurs des séminaires auxquels il avait demandé ses renseignements l'avaient induit en erreur, car nulle part n'étaient les ordonnances de 1828 ne sont exécutées.

Il est donc important que tous les organes indépendants des départements en fournissent la preuve pour l'édification de la chambre et du pays.

Le conseil municipal d'Angers s'est réuni le 9 novembre. La situation n'est pas changée, et il ne s'est produit aucun fait nouveau. Du reste, cette session n'est pas finie.

Nous extrayons d'un article publié par un journal ministériel les détails suivants sur la *Presse* et ses rédacteurs :

M. de Girardin n'a rien de remarquable comme écrivain ; son style est dur, incorrect, et se ressent du défaut d'études littéraires ; sa pensée vaut mieux que son style, sans cependant avoir une grande valeur. En politique et en économie, il n'a jamais eu que de petites idées qu'il a cru grandes et de vieilles idées qu'il a cru neuves. Il est, par rapport à l'idée, ce qu'un bibliothécaire est par rapport au livre : il les range, il les dérange, il les classe, il les déclassifie, mais il n'en fait pas. M. de Girardin a publié un livre sur l'éducation. On y apprend ce que coûtent l'encre, le papier, les livres, les frais d'examen nécessaires pour élever un jeune homme au grade de bachelier ès-lettres ou ès-sciences. C'est un prospectus de maître de pension. Eh bien ! c'est la nature prise la plume à la main. M. de Girardin, comme penseur, est tout dans ce livre.

Mais M. de Girardin a fait quelque chose qui aura une ligne dans l'histoire et qui aura de sérieuses conséquences sur l'avenir du gouvernement représentatif en France : il a révolutionné le journalisme. Il a eu l'initiative de cette révolution, et, en ce moment, il songe à la compléter. La France doit à M. de Girardin, non seulement la *Presse*, mais elle lui doit

le *Sicéle* et le *Constitutionnel*. Ce n'est pas M. Eugène Sue qui a fait *Ma-thilde*, les *Mystères de Paris* et le *Juif-Errant*, c'est M. Emile de Girardin. Cela n'aurait jamais existé sans le roman-feuilleton. M. de Girardin a bouleversé non seulement la presse politique, mais la librairie, mais la littérature. C'est un effet immense produit par une petite pensée : la spéculation.

M. de Girardin avait eu occasion d'observer par quels moyens on peut arriver à grouper une masse d'abonnés autour d'un carré de papier quelconque pendant qu'il dirigeait le *Journal des Connaissances utiles*. Avec des recettes pour faire de la confiture de groseille ou de la pomnade pour les lèvres, il était parvenu à réunir un MILLION d'abonnés ; cela, il s'était servi de deux moyens que lui avait indiqués peut-être le succès du docteur Giraudeau de Saint-Gervais et de ses imitateurs : bon marché et une immense publicité, traitement peu coûteux et des annonces dans toutes les rues, dans tous les carrefours, dans toutes les villes, dans tous les villages. La France entière n'avait été, pour le journaliste comme pour le docteur, qu'un mur d'une longueur démesurée, sur lequel l'un affichait son traitement et l'autre son journal.

Depuis que M. Emile de Girardin est devenu un journaliste politique, il a senti la nécessité d'avoir une double individualité. L'individualité politique s'appelle toujours M. de Girardin ; l'individualité industrielle s'appelle M. Dujarier. C'est absolument comme le cocher et le cuisinier de l'Académie, qui ne sont qu'une seule et même personne. Puisque nous parlons du spé-culateur, appelons-le donc M. Dujarier.

M. Dujarier a remarqué que tel romancier en vogue, en passant par un journal, y déposait cinq à six mille abonnés ; que le même romancier, en passant par un autre journal, y déposait encore cinq à six mille abonnés. Pourquoi ne pas saisir l'oiseau de passage par les ailes ? s'est dit M. Dujarier. Ce serait le moyen d'avoir toujours dans le même nid ces œufs d'or qu'il dépose dans vingt nids différents. En termes moins poétiques, M. Dujarier s'est demandé pourquoi, au lieu d'acheter des romans, il n'achèterait pas des romanciers, pourquoi il n'achèterait pas M. Dumas, M. Soulié, M. de Balzac, M. Eugène Sue, M. Gozlan, M. de Bernard. Assurément la *Presse* ne pourrait absorber toutes les productions d'une douzaine de romanciers féconds ; mais elle garderait le meilleur pour elle, et céderait le reste aux concurrents sans importance, en laissant périr de famine les journaux dangereux.

Cette grande idée a reçu aussitôt un commencement d'exécution, et M. Dujarier a affirmé M. Alexandre Dumas pour la somme de soixante mille francs par an. A ce prix, M. Alexandre Dumas s'est engagé à lui livrer vingt-quatre volumes chaque année, dont M. Dujarier disposera à son gré. M. Dujarier a déjà fait des propositions analogues à plusieurs autres romanciers ; rien ne nous dit qu'elles ne seront pas acceptées.

Mais il ne s'est pas contenté d'un romancier tout fait, tout venu ; il a voulu faire lui-même des romanciers, et il a eu à ce sujet l'idée la plus singulière du monde. Il est allé au château de Ham, et il a acheté l'Empereur à un vieillard affaibli, comme il avait acheté un roman à M. Dumas, dix mille francs meilleur marché cependant, et l'Empereur de M. de Montholon va faire concurrence à l'Empereur de M. Thiers. O concurrence ! où ne te trouve-t-on pas ?

La *Presse* va nous apprendre que sir Hudson Lowe recevait vingt-cinq mille francs par an sur la caisse secrète de Napoléon pendant son exil à Sainte-Hélène ; que le czar Alexandre avait fait un traité d'alliance avec le captif des Anglais, et que la grande conspiration franco-russe devait éclater le 15 mai, dix jours, hélas ! après la mort de l'empereur. Si vous doutez de toutes ces merveilles, on déposera le traité d'alliance, écrit tout entier de la main d'Alexandre, chez un notaire qui recevra les abonnements. O Napoléon ! ô Alexandre ! ô rois de la terre ! voilà ce que la *Presse* va faire de vous : — des moyens d'abonnement !

Nous recevons la lettre suivante :

« Monsieur,

« En vous écrivant la lettre que vous avez insérée dans votre journal du 14 de ce mois, j'ai dit vrai en attribuant à la congrégation l'idée d'ériger une statue au chancelier Jean Charlier de Gerson ; car la feuille qui est son organe à Lyon, l'*Union des Provinces*, dans son numéro du 15, s'indigne que cette illustration soit flétrée des épithètes de persécuteur et d'intolérant. Mais, en me refusant, la feuille légitimiste et dévote ne détruit pas le fait que j'ai avancé, à savoir que Gerson fut un de ceux qui condamnèrent Jean Huss au concile de Constance. Suivant le même journal, ce sont les vertus et le génie de Gerson qui lui font attribuer la sublime œuvre de l'*Imitation de Jésus-Christ* ; mais cela n'est pas chose certaine, ne détruit pas le doute et ne décide pas si c'est réellement lui qui en est l'auteur, ou Thomas Kempis, ou le moine Gersen.

« Je savais qu'on invoquerait la religion, et qu'on nous désignerait comme ses ennemis ; cependant ceux qui portent ces accusations n'ignorent point que ce n'est pas d'elle qu'il est question, mais bien du parti prêtre. Oui, la congrégation veut édifier une statue à Gerson, parce qu'il fut catholique persécuteur, défenseur de ce parti, qui a constamment voulu faire croire en lui et en ses préceptes d'obéissance passive, et non en ceux du Christ, qui voulait la rédemption du monde par les principes d'égalité, de fraternité, de liberté.

« Je ne pense pas que l'*Union des Provinces*, qui a toujours com-

qui les séparent et vaincu les obstacles créés par les montagnes, les fleuves et les mers.

Que de secrets arrachés à la nature ! Que de maladies dont la guérison fait le désespoir de la science avant cessé d'affliger l'humanité ! Délivrés de toutes les tyrannies qui ont enlaidi leur esprit et leur action, les hommes se mettront à embellir cette terre, appelée par le prophète d'autrefois vallée de larmes. Les villes n'offriront plus le désolant contraste du luxe à côté d'une misère profonde, du palais voisin de la tanière où s'abritent les douleurs du pauvre. On n'attendra pas, pour réparer les édifices publics, pour construire des monuments, pour contenir la turbulence d'un fleuve, pour aplanir des routes, d'avoir balancé les dépenses et les recettes, et, dans l'œuvre éternelle de l'embellissement de la demeure de l'homme, on ne sera pas arrêté par la nécessité d'aviser au service des intérêts d'un emprunt et à la création d'une caisse d'amortissement. Tout ce jargon financier aura disparu. Toutes les forces vitales de la société, harmonieusement combinées, concourront aux travaux publics, sans que rien puisse ralentir leur élan ni déconcerter leur ardeur. Quel rêve que le mien ! L'industrie, naissante par les uns, bénie par les autres maintenant, n'enrichira pas ceux-ci pour accroître la misère de ceux-là. Reine bienfaisante, elle étendra son sceptre sur le genre humain. De nos jours, ses bienfaits ne se traissent presque qu'en dividendes, qu'en coupons, qu'en forts intérêts, qu'en combinaisons financières. Ce chemin de fer qui va centupler des fortunes exhausser le piédestal sur lequel se pavane l'insolence d'un crésus, estarrosé, à mesure qu'une armée de travailleurs en haillons l'exécute, par des sueurs infécondes. On ne sait pas par quelles douleurs on l'obtient. Les ouvriers, attachés à cette glèbe industrielle, ramassent, dans toute cette terre péniblement remuée, dans ces excavations malsaines, dans ces rochers brisés, dans ces montagnes éventrées, un salaire insuffisant pour eux et leurs familles, et de sourdes révoltes couvent constamment dans leurs cœurs, tandis que, d'un oeil morne et le front ruisselant, ils soulèvent la pioche ou enfonce le pic de la mine.

Mais à l'époque où mon imagination me transporte, des chants joyeux s'élèveront de tous les ateliers ; le fleuve sera détourné, le canal creusé, la voie rapide exécutée, aux sons des cantiques d'allégresse : l'harmonie aura produit ces miracles ; les bêtes qui devaient le corps social seront complètement guéries ; la fraternité aura remplacé l'antagonisme, le bonheur de tous la somme et l'inépuisable jouissance de quelques uns. Que demande l'homme à Dieu et à la société ? Tandis que son âme se remplit de nobles aspirations vers tout ce qui est infini et sublime, il se voit, dans son corps, livré nu et sans défense à la douleur. Il a cherché dans le pacte social un refuge contre les maux qui le menacent sans cesse ; mais ce pacte social a-t-il tenu tout ce qu'on attendait de lui ? *That is the question.*

Mais ne peut-on pas se flatter qu'à mesure que la civilisation grandira, le bien-être s'étendra, que l'homme n'aura plus à se plaindre de l'homme, et que toute son énergie, mieux et plus sagement dirigée, ne s'attaquera

plus qu'à la nature pour qu'elle devienne moins hostile et moins oppressive ?

Je m'abandonne ainsi à cette décevante utopie ; redevenu citoyen d'une autre société, je m'enivre du spectacle du bonheur universel. Sur tous les points du globe, l'art a multiplié ses prodiges ; le luxe rayonne en tous lieux ; les villes sont des merveilles, les demeures des palais ; la santé, la beauté éclatent sur tous les visages ; plus d'attrait de lois et de chaînes ; plus de ces passions mauvaises qui gonflent nos veines d'un sang fiévreux ; plus de ces douleurs atroces qui se dénouent par la folie ou le suicide ; la mort n'a plus au sein des villes ces fêtes lugubres où l'on convie le peuple au spectacle de la guillotine ; l'homme s'est depuis ravivé, et il a juré l'alliance des peuples sur les autels de l'industrie, du commerce et de la paix universelle.

Pardonnez-moi l'emphase et le lyrisme de mes paroles ; je crois au progrès, j'y crois par tout ce que je sais du passé et par tout ce que le présent présente. Or, en songeant que le secret que j'ai arraché à la nature me permettra peut-être de rouvrir un jour les yeux au milieu d'un monde régénéré, je ne puis me défendre d'un enthousiasme que vous condamnez peut-être.

L'ours grogna et montra les dents d'un air qui ne me rassurait guères.

— Il paraît, dis-je à mon digne professeur, que l'animal que vous venez de ressusciter ne vous est pas trop reconnaissant du service que vous venez de lui rendre.

— L'ours est un animal insociable, et celui-ci médite quelque mauvais coup.

— Mais l'homme, au contraire...

— Que voulez-vous ? l'ours suit son instinct.

— Tandis que l'homme...

— Cet ours ne me paraît pas tranquille, tenons-nous sur nos gardes.

— Oh ! si c'était un homme...

— Oh ! les hommes aussi ont de méchants instincts.

— En effet, cet Elfrid a bien mal agi à l'égard de cette pauvre Catherine. Tenez, docteur, muselez cet ours ; il nous jouera quelque mauvais tour.

Mais l'ours, se dressant sur ses pattes de derrière, fit mine de vouloir étouffer son bienfaiteur ; indigné de ce manque de gratitude de la part de cet animal incorrigible, je pris une énorme massue de sauvage que le docteur suédois avait mise au nombre des curiosités de son cabinet, et j'en déchargeai si prestement un formidable coup sur la tête de la bête, au moment où celle-ci s'élançait sur mon ami le professeur, que je l'étais sans vie à nos pieds.

— Je parie, dis-je au docteur, que quand vous ressusciterez dans mille ans, vous trouverez les ours aussi peu civilisés qu'ils le sont de nos jours. Tenez, docteur, à mesure que vous me ferez une si belle peinture de la société telle que vous croyez la voir dans mille ans, je pensais à Elfrid d'Utlange ; ce qui m'empêchait de mettre mon enthousiasme au diapason

du vôtre. Avouez que l'action de cet Elfrid est abominable.

— Si vous me surprenez un jour dans mes moments de découragement, vous me ferez aisément dire qu'il est plus aisé de joindre le Chimborazo et le pic de l'Himalaya par un pont en fil de fer suspendu sur l'Océan Pacifique, que de changer le cœur de l'homme.

— C'est ce que je pense aussi, mon bon docteur. En attendant, Catherine Madden périra.

Ces dernières paroles, que je prononçai en pâlissant, me ramenèrent au temps présent. Le bon docteur me fit part alors d'un moyen de salut pour cette pauvre fille, auquel je m'accrochai comme un naufragé à une frêle planche.

Catherine Madden fut condamnée à mort ; mes démarches et celles de mon ami le professeur ne purent la sauver. Elle ne cacha pas son crime ; elle convint que la crainte de voir son déshonneur rendu public avait égaré sa raison au point d'étouffer dans son cœur le sentiment maternel, et qu'à la vue de cette pauvre petite créature qui venait de déchirer ses entrailles, elle n'avait pu se résoudre à laisser vivre le gage d'un amour malheureux. Un lacet serré au cou de l'enfant n'avait que trop servi son crime désespéré ; puis elle s'était, pendant la nuit, traînée devant la maison d'Elfrid, et elle avait placé le cadavre de leur enfant sur le seuil de sa porte, afin que son amant pût bientôt apprendre qu'elle avait tenu son horrible promesse.

J'attendais avec peu d'espérance le succès des démarches que faisait mon ami le professeur pour exécuter le projet dont il m'avait fait part. Une sombre mélancolie s'était emparée de moi, et le séjour d'Upsal m'était devenu odieux. Un matin, je vis entrer chez moi le professeur résurrectionnaire, qui, avec ce ton solennel qu'il prenait dans les graves circonstances, m'invita à le suivre. Il garda ensuite le silence, et je marchai à côté de lui sans proférer une parole. Un instant après j'étais introduit dans un appartement où brûlait un flambeau ; les fenêtres étaient closes. Le docteur prit le flambeau, fit quelques pas vers une alcove, tira brusquement les rideaux et me montra une jeune femme étendue sur un lit ; je me baissai et reconnus Catherine Madden.

— Oh ! vous pouvez, dit-il mon digne ami, donner un libre cours à vos larmes et faire éclater votre douleur ; vous ne la réveillerez pas. Les juges, bien qu'ils ne comptent guère sur le succès de ma liqueur, ont cédé à mes pressantes sollicitations ; pendant que Catherine croyait se livrer à son dernier sommeil sur la paille de sa prison, j'ai figé son sang, puis je l'ai portée dans cette chambre, après avoir signé un procès-verbal, dressé par l'huissier du palais, que je ne la ressusciterai que dans cinq ans. Ils ont exigé cinq ans.

— Et après ces cinq ans ?...

— Elle sera libre.

R.

battu l'Université et qui ne doit espérer le rejeton du vieux roi que par la force des baïonnettes étrangères, donne le change en demandant une statue pour Gerson au nom de l'Université et de la patrie.

A. M. »

Chronique.

Un jeune homme âgé de seize ans à peine se présentait hier devant la cour royale comme appelant d'un jugement du tribunal correctionnel qui l'avait condamné pour vol à une année d'emprisonnement.

Pierre Masset occupait en qualité de pensionnaire une chambre chez le sieur Ferlat, marchand boucher; ayant remarqué qu'une somme importante avait été par lui placée au haut d'une armoire, il en fit part aux sieurs Gonon et Deshumbert, clercs d'huissier comme lui dans l'étude de M^e Verrier. Un complot est bientôt formé, et, écoutant aux mauvais conseils de ses camarades, Masset enleva à Ferlat deux sacs d'argent de la valeur de 1,325 fr. Après le partage opéré, Gonon part pour Paris, et Masset arrive à Joigny, où bientôt il est arrêté. Inutile de dire que Ferlat n'a pas recouvré son argent. Traduits tous trois devant le tribunal correctionnel, Gonon, Deshumbert et Masset ont été condamnés tous les trois à une année d'emprisonnement.

Pierre Masset a seul interjeté appel du jugement qui l'a frappé. Le J^{ur}if, son défenseur, convenait bien du fait imputé à son client; mais il soutenait que le jour du vol n'avait pas été précisé d'une manière rigoureuse, et que si, au lieu d'avoir été commis le 10 août, comme on le prétendait, il avait eu lieu le 6 du même mois, ainsi que diverses circonstances paraissaient l'indiquer, alors le jeune Masset ayant moins de seize ans, on pourrait décider qu'il a agi sans discernement.

M. Massot, avocat-général, a pensé que le vol, d'après les circonstances de la cause, avait bien été commis le 10 août. « Mais toutefois, a dit ce magistrat, nous ne sommes point insensible aux larmes d'une mère présente à l'audience, et si la cour, par une excessive indulgence, eu égard au jeune âge du prévenu et à la famille honnête à laquelle il appartient, pensait pouvoir le placer sous la protection de l'art 66 du code pénal, alors il y aurait lieu de le faire détendre pendant plusieurs années dans une maison de correction. »

La cour a acquitté Masset, comme ayant agi sans discernement; mais elle a ordonné que, jusqu'à l'accomplissement de sa vingtième année, il serait renfermé dans une maison de correction. Les parents de Masset se sont engagés à l'audience à restituer à Ferlat la somme qui lui a été volée.

Une autre affaire de vol a encore été soumise à la cour: c'est celle du sieur Pierre Delaurier, condamné à un an d'emprisonnement et à cinq ans de surveillance. Une visite domiciliaire fut pratiquée il y a quelque temps chez cet individu; sa chambre ressemblait à un véritable bazar: on y trouva des montres, des tabatières, des bagues, des médaillons, et une infinité d'autres objets, dont quelques uns furent reconnus par leurs véritables propriétaires. Ainsi, un agent de police, le sieur Duprat, avait été lui-même victime de cet adroit filou; un notaire de notre ville retrouva également sa tabatière qui avait été volée au théâtre.

L'appel de Delaurier pouvait si peu se justifier, que M. l'avocat-général a interjeté à l'audience appel à minima. La cour a confirmé le jugement du tribunal.

Avant-hier matin, un bateau chargé de poissons, qui descendait le Rhône, a heurté contre un des moulins de Saint-Clair avec tant de force, qu'il a été rejeté au milieu du courant, où, après avoir pirouetté sur lui-même, il n'a pas tardé à sombrer, entraînant avec lui son conducteur. Ce dernier aurait couru grand risque de périr si un employé de l'octroi de Lyon, dont nous regrettons de ne pouvoir citer le nom, ne s'était courageusement élancé à sa recherche dans un petit bateau, et ne l'avait retiré des flots, puis ramené sur le bord. Ce brave homme n'a même pas voulu borner là ses secours; car il s'est mis à la poursuite du bateau à demi submergé, et a fini par le rejoindre près du pont de la Guillotière.

Tous les ouvriers de la cristallerie de la Guillotière, mieux conseillés par les exhortations toutes paternelles et bienveillantes de M. le procureur du roi, sont rentrés avant-hier jeudi dans leur atelier, et ont repris immédiatement leurs travaux.

Les troupes en garnison dans notre ville ont été passées en revue hier au Grand-Camp par un temps magnifique.

Lyon et surtout ses faubourgs auront à envier à la ville de Dijon la mesure qui vient d'y être mise en vigueur depuis le 15 de ce mois. Tout individu qui sera trouvé mendiant dans la VILLE, les FAUBOURGS ou la BANLIEUE sera arrêté par les agents de la force publique et immédiatement mis à la disposition de M. le procureur du roi.

Vendredi 22 novembre, M. Grossardi, de Parme, commencera sa quatrième année du cours public et gratuit de langue italienne.

Ce cours aura lieu tous les mercredis et vendredis, de deux heures et demie jusqu'à quatre, à l'Hôtel-de-Ville, salle des prud'hommes.

On lit dans le *Patriote des Alpes*:

« La rentrée de la cour royale de Grenoble a eu lieu mardi dernier avec le cérémonial ordinaire, additionné depuis deux ou trois ans d'une messe du Saint-Esprit. M. Laborie, procureur-général, qui seul a pris la parole, a traité, à ce qu'il nous a semblé, de l'action réciproque de la société sur la magistrature et de la magistrature sur la société. Son discours, que nous n'avons pu entendre qu'en partie, a laissé une impression favorable dans le barreau. »

Des médailles d'honneur en argent viennent d'être décernées par M. le ministre de l'intérieur:

1^o Au sieur Varvat, de la Tronche, qui a déjà obtenu l'année dernière une semblable distinction, pour avoir de nouveau sauvé, au péril de ses jours, un homme qui se noyait dans l'Isère.

2^o Au sieur Charles Perrière, de Grenoble, pour avoir retiré de la même rivière un ouvrier qui s'y était jeté dans l'intention de se noyer.

3^o Au sieur Jean Milliet, de la Ferrière, pour le courage et le dévouement dont il a fait preuve à l'occasion d'un incendie.

4^o Au sieur Jean Brun, serrurier et sergent des sapeurs-pompiers du Bourg-d'Oisans, pour s'être signalé également à l'occasion d'un incendie.

Une décision du 6 de ce mois de M. le sous-secrétaire d'état des travaux publics approuve un projet d'exhaussement et d'élargissement des digues du bas Voreppe sur l'Isère, évalué à 20,000 f. L'état contribuera pour moitié, mais seulement à la dépense nécessaire par l'exhaussement. L'élargissement de la digue, n'intéressant point la navigation, restera à la charge exclusive des riverains.

M. Jacquot remplace à Grenoble, comme inspecteur des forêts, M. Desarsins, appelé dans un autre département.

— On annonce la mort de M. Guillaume, juge au tribunal de Bourgoin. »

Ces jours derniers un assassinat a été commis sur la route de Pont-d'Ain à Ambérieux, près du Pont-Rompu. Voici quelques détails que nous avons recueillis à ce sujet:

Un jeune homme de dix-sept ans, qui se rendait à Cras, canton de Montrevel, où il est en pension chez le curé, a été brusquement accosté sur la route, entre cinq et six heures du soir, par un individu qui lui a tiré presque à bout portant un coup de pistolet dans le côté. Au moment où le malheureux tombait, le meurtrier s'est écrié: « Ah! mon Dieu! je me suis trompé! » et il a pris la fuite. Une chaise de poste, venant à passer quelques instants après, vit un homme gisant sur la route et prévit des gens de Pont-d'Ain qui s'empressèrent d'aller chercher le blessé. Transporté dans une maison, il a expiré deux heures plus tard, vers huit heures, après avoir pu donner les détails que nous transcrivons. Il portait sur lui quelque argent auquel on n'avait pas touché. Ainsi, ce n'est pas la cupidité qui a inspiré ce crime. Aujourd'hui les magistrats de Bourg se sont rendus sur les lieux pour commencer l'instruction.

Spectacles du 16 novembre 1844.

GRAND-THÉÂTRE. — Relâche.
CÉLESTINS. — Calypso ne pouvait se consoler. — Monseigneur ou les Voleurs en 1720. — Les Trois Pêchés du Diable.

Nouvelles diverses.

On lit dans le *Journal du Havre*:

« Une tentative pour faire pénétrer dans la prison des instruments propres à favoriser l'évasion d'un prévenu vient d'être déjouée par la surveillance d'un guichetier. »

Ces jours derniers, un individu d'extérieur respectable parcourait le Vieux-Marché un pain sous le bras. Il avise une marchande dont la physionomie avenante lui paraît de bon augure, et, s'approchant de son étal, il y choisit un fromage. « Ces provisions, lui dit-il, ne sont pas pour moi, mais pour un pauvre prisonnier sans argent et dénué de tout; je n'ai pas le temps de les lui porter, et vous seriez charitable de les lui faire tenir vous-même. — Qu'à cela ne tienne, répondit la brave marchande; pour un malheureux je puis bien me déranger, et je lui porterai vos provisions ce soir en rentrant au logis. » Le philanthrope se confond en éloges et remet à la marchande le pain qu'il portait et qui pouvait être du poids de 3 kilog. Celle-ci ne manque pas le jour même de remplir sa commission, et de déposer au guichet les objets avec le nom du détenu auquel ils sont destinés.

Un guichetier les ayant pris pour les remettre à leur adresse, s'étonna du poids inusité du pain, et, ayant communiqué ses soupçons au geôlier, fut autorisé à l'ouvrir. Dans l'intérieur creusé, on trouva deux limes, une petite scie, deux ciseaux à froid, un marteau et une grande corde. Compte rendu de ce fait à l'autorité, on fit comparaître la marchande, qui n'eut pas de peine à établir sa bonne foi, et sur ses indications la police s'étant mise à la recherche de l'auteur de cette tentative, n'a pas tardé à s'en emparer. Le détenu auquel ces instruments étaient adressés est sous le coup d'accablantes préventions. »

Le *Shipping-Gazette* de Londres contient les détails suivants sur une invention nautique à laquelle on a donné le nom de KAMPTULICON:

« Un grand nombre de personnes se sont réunies au quai de la compagnie du pavage élastique pour assister à la mise à l'eau d'un nouveau bateau de sauvetage de l'invention du lieutenant Walker. Ce bateau, qui est destiné au service du gouvernement belge, est presque entièrement construit en liège et en caoutchouc. Les précautions, la quille, les bancs et les accessoires sont en bois. Il a 11 mètres de long sur 4 de large, et 1 mètre 33 centimètres de profondeur de la lisse à la quille; il est muni de quatre compartiments pour l'avitaillement et de dix réservoirs qui peuvent être à volonté remplis d'air ou d'eau: d'air quand la légèreté du canot l'exige, et d'eau quand il n'est pas assez lesté. »

Il peut contenir cinquante personnes, et quoiqu'il ne soit pas ponté et ne possède ni voiles, ni mâts, ni aucun autre agrès, on ne doute pas qu'il ne puisse tenir la mer la plus dure; le poids spécifique des matériaux dont il se compose étant si peu considérable qu'il ne coulerait pas, même plein d'eau. La cérémonie du baptême a été accomplie, comme à l'ordinaire, par une dame qui l'a nommé LE KAMPTULICON; puis on a enlevé la clef, et l'embarcation, ayant à bord trente à quarante personnes, est entrée à l'eau au milieu des cris d'enthousiasme de tous les assistants. Ce canot, qui s'est comporté à la satisfaction générale, ne pèse que deux tonnes environ, et ne tire que quarante centimètres d'eau, quand il a tout son équipage et des passagers à son bord. »

Une pauvre femme âgée de 85 ans, dit l'*Observer* de Londres, est morte de faim cette semaine dans la paroisse de Lambeth. L'aspect de la chambre et celui du corps de l'infortunée présentaient un hideux tableau de saleté et de misère.

Le marbre destiné à la statue de Rossini est en ce moment dans les mains du sculpteur, et le modèle de M. Etex sera bientôt exécuté. La commission qui a organisé une souscription pour l'érection de ce monument dédié au plus vigoureux génie musical du siècle n'a pas encore réuni tous les fonds nécessaires; mais elle renouvellera, cet hiver, son appel à tous les amis de l'art musical, et ce second appel suffira.

La Prusse possède 15,000 écoles primaires, c'est-à-dire une école sur une population d'environ 900 ames. 12,000 instituteurs reçoivent un peu moins de 100 thalers (370 f.) par an. Dans le Hanovre, sur 2,677 maîtres d'école, 1,477 ont 75 thalers. Un grand nombre de villages, dans ce royaume, manquent de bâtiments d'école; les instituteurs vont, avec leurs élèves, de maison en maison chez les paysans, qui les hébergent et les nourrissent.

Un lieutenant de vaisseau, M. John Franklin, vient d'être traduit, à Malte, devant une cour martiale pour les faits suivants, que le *Morning-Herald* extrait d'un rapport officiel:

« Le 23 juin, M. Franklin et son midshipman, M. Roc, furent chargés de transporter les dépêches du consul-général Rose à M. Glascock, du vaisseau *Tyne*, qui était à l'ancre dans la rivière du Chien, à quelques milles de Beyrouth. Ces messieurs partirent à minuit sur un bateau avec neuf hommes d'équipage. »

Il paraît que quelques bouteilles d'eau-de-vie furent distribuées en mer par le lieutenant pour engager ses hommes à ramer vigoureusement; on chanta même. A l'arrivée, le lieutenant entra dans un café et ordonna qu'on servit de l'eau-de-vie à ses hommes, et il partit pour aller remettre ses dépêches. Il revint bientôt avec son midshipman, et il s'assit pour boire avec ses matelots. Mais bientôt la boisson produisit son effet, des querelles s'élevèrent, et les matelots ne tardèrent pas à en venir aux coups. Enfin, au retour du bateau à l'ancre de Snake, on trouva le midshipman Roc complètement ivre; un matelot avait le bras cassé, des rames et des drisses étaient perdues. Tels sont les faits pour lesquels va être jugé le lieutenant Franklin. »

MM. Brongniart, de Blainville et Flourens viennent d'être chargés par l'Académie des Sciences de procéder à l'examen de l'anthropologie ou individu de l'espèce humaine trouvé pour la première fois à l'état de pétrification dans l'une des carrières à plâtre de la commune de Pantin.

Voici un singulier exemple d'application d'une loi ancienne à un débiteur insolvable. On écrit de Saint-Nickolau (Hongrie):

« Un israélite ayant été condamné à payer une lettre de change qu'il avait souscrite au profit d'un gentilhomme, le juif voulut faire saisir les biens de son débiteur; mais comme celui-ci n'avait rien, le tribunal adjugea pour quinze jours, comme serf, le débiteur au créancier. Aussitôt le malheureux fut conduit au son des trompettes au domaine du gentilhomme; la foule se pressait sur ses pas, poussant des cris et des huées. »

On lit dans la *Gazette du Midi* du 7 novembre:

« Les dix-sept réfugiés espagnols, la plupart échappés des dépôts des Basses-Alpes et arrêtés tout récemment à Marseille, ont été acheminés successivement dans la Champagne. On leur assigne pour résidence la ville de Chaumont. »

Nouvelles Etrangères.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE, 27 octobre. — Les événements qui viennent de se passer en Serbie ont seuls occupé le ministère pendant les dix jours qui se sont écoulés. Il paraît qu'une quarantaine environ d'individus exilés, appartenant au parti de Milosch, après s'être déguisés en hussards hongrois et mis à leur tête un certain Ivanovich, poursuivi pour crime politique, ont franchi ouvertement la frontière, le 4, et sont entrés dans la ville de Schabatz, une des principales de la Serbie, située sur la Save; mais là ils auraient échoué dans leur tentative de réunir à eux les habitants. Ceux-ci leur auraient opposé une vive résistance, mais l'autorité aurait eu le dessous; le trésorier du gouverneur de Schabatz aurait été tué. Le champ finit, dit-on, par rester libre aux rebelles. Ceux-ci se seraient emparés, sans éprouver de résistance, de la caisse publique, contenant une centaine de mille francs en ducats; puis, enhardis par ce succès et cette pillerie, ils se seraient dirigés vers la capitale. Cette nouvelle aurait produit une grande sensation à Bucharest; le prince Alexandre, craignant, assure-t-on, que ce complot n'eût des ramifications dans la capitale, se serait retiré dans la citadelle.

Vusuich, à la tête de 500 hommes, et menant avec lui six pièces de campagne, aurait été envoyé contre ces factieux, dont une partie serait tombée dans ses mains, tandis que l'autre aurait pu prendre la fuite. A la suite de cet exploit, Vusuich aurait été nommé généralissime des troupes serbiennes, avec le titre d'excellence, et Petrovich appelé au ministère des affaires étrangères.

Une espèce de fermentation séditieuse semble régner dans notre population musulmane. Pendant la nuit, des pierres sont fréquemment lancées contre les maisons de quelques grands personnages; on ne sait à quoi attribuer ces marques d'un mécontentement auquel le fanatisme pourrait bien n'être pas étranger.

M. de Bourqueney est parti, le 24, à bord du bateau du Lloyd pour Trieste; il se rend à Paris, afin d'y passer quelques mois de congé. Pendant son absence, M. His de Butenval, premier secrétaire, reste chargé de la direction des affaires. Nous n'avons pas appris qu'une satisfaction ait été accordée à l'ambassadeur français pour la violation du domicile d'un de ses nationaux. Je vous ai, dans ma précédente lettre, raconté cet acte de dévotion turque, qui a vivement impressionné les Européens. On craint qu'on n'ait cherché à étouffer complètement cette affaire. Il est des personnes qui croient qu'on a fait trop de cajoleries aux Turcs, et que l'habitude d'avoir avec ces gens-là des relations trop affectueuses aurait empêché, dans cette circonstance, de déployer plus d'énergie. On ne devrait pas oublier que le meilleur moyen de conserver ici quelque influence, c'est d'agir vigoureusement; seulement les Turcs aiment mieux traiter avec le représentant de la France qu'avec celui de l'Angleterre, parce que ce dernier les traite d'une façon fort superbe et fort cavalière.

Dimanche dernier, 20 de ce mois, toutes les personnes, sans distinction de rang, qui étaient sorties le soir, ont été arrêtées par les patrouilles, malgré les lanternes que leurs domestiques portaient devant elles, et conduites dans les prisons de Tophana et dans les autres prisons, où elles ont passé la nuit en compagnie de toute sorte de gens, et ce n'est que le lendemain qu'elles ont été remises en liberté.

Des réclamations ont été faites par toutes les ambassades contre une mesure aussi ridicule et aussi déplacée; il leur a été répondu que c'était une erreur, et que les ordres n'avaient pas été bien compris. Mais ce n'est là qu'un subterfuge, car les ordres ont été très-bien compris, puisqu'ils ont été partout exécutés de la même manière, soit dans la ville, soit dans les villages.

Le steamer le *Rubis*, qui remplace le *Ramier*, est arrivé le 25.

Une tentative d'incendie a eu lieu, il y a quelques jours, à Péra. Des matières combustibles ont été découvertes à côté d'une maison, dans le même quartier qui a été le théâtre du dernier incendie. La personne qui venait d'allumer ces matières n'a eu que le temps de fuir. Il paraît que ce malheureux voulait complètement détruire ces quartiers.

ESPAGNE.

On écrit de Barcelonne à la *Sentinelles des Pyrénées*:

« Le 4 novembre, à onze heures du matin, San-Just, jeune homme à peine âgé de vingt-trois ans, a été fusillé sur les glacis de la citadelle. Le parti des modérés, dont le triomphe est toujours signalé par des holocaustes de sang humain, a de plus l'abominable hypocrisie de calomnier les victimes qu'il fait tomber sous le plomb assassin. »

Ainsi, il répand le bruit que San-Just a été fusillé pour un assassinat commis, il y a un an, dans le village de Saria; il n'en est rien. Le malheureux San-Just était le fils du général de ce nom, qui, étant gouverneur-militaire de Malaga, périt assassiné dans une émeute avec le chef politique, comte de Donadio. Il y a un mois encore, cet infortuné jeune homme habitait Marseille; méprisant les conseils d'amis expérimentés, il partit pour essayer, les armes à la main, de délivrer sa patrie du joug de la dictature militaire. Mais à peine débarqué à Mataro, où il essayait d'organiser une junte secrète insurrectionnelle, il fut trahi et vendu à ses implacables ennemis. Qu'ils s'abreuvent du sang des patriotes, ces féroces modérés, puisque telle semble être leur mission en Espagne; mais au moins, s'ils ne peuvent étancher leur insatiable soif de sang humain, qu'ils n'aient pas l'infamie de calomnier leurs victimes jusqu'après le trépas.

Les hommes impartiaux de Barcelonne sont bien loin de croire que les hommes passés par les armes le 31 octobre, au milieu d'un saisissement et d'une stupéfaction universels, fussent réellement des assassins; généralement on n'a vu dans cette expédition fusillade, ordonnée par le féroce baron de Meer, que l'intention d'effrayer les conspirateurs. A l'appui de cette opinion, je vous

adresse ci-inclus l'ordre du jour adressé le 30 octobre à la garnison de Barcelonne pour lui annoncer la condamnation à mort des quatre hommes fusillés le lendemain. »

Nous regrettons vivement que le défaut d'espace nous empêche d'insérer textuellement cette pièce officielle. Nos lecteurs verraient que, dans cet ordre du jour, le baron de Meer ne parle nullement de tentative d'assassinat dirigée contre sa personne; il n'y est absolument question que de résistance aux autorités constituées à l'aide d'armes prohibées.

— On a saisi, à Madrid, une charrette où se trouvaient des caisses d'armes blanches et à feu.

— L'Eco del Comercio rappelle que depuis un an gémissent en prison le propriétaire de ce journal et le rédacteur, M. Antonio Meca, et personne ne connaît leur sort. Il en est de même de don Lorenzo Calva y Mateo, ancien député aux cortès.

— Prim, qui est au secret, est assez dangereusement malade.

— L'ordre a, dit-on, été expédié à toutes les autorités militaires pour qu'elles puissent déclarer leurs provinces en état de siège à leur convenance.

ANGLETERRE.

A la cérémonie dont l'inauguration de la nouvelle bourse à Londres était le motif, on a vu, raconte le *Courier de l'Europe*, beaucoup de gens s'abandonner à un persiflage et à des sarcasmes malséants. Cette multitude, d'ordinaire si grave, si digne, si pénétrée de l'importance de toutes les solennités municipales, elle a ri plusieurs fois avec une déplorable unanimité à la face de ses magistrats. Elle a ri en apprenant que le lord-maire avait harangué la reine ayant un pied dans une botte, l'autre dans un soulier. Elle a

ri des airs d'écuyer-cavalcadour pris par sir Peter Laurie, lui si raide, si lourd, si majestueux sur son siège magistral. Elle a ri de l'air affairé des maréchaux de la Cité caracolant plus qu'ils ne le voulaient sur les chevaux tigrés et café au lait du cirque d'Ashtley. Elle a ri des robes rouges et des robes bleues, des colliers, des perles, des membres du conseil comme des aldermen, de tout enfin, sans songer que ce premier pas menait à un abîme, sans voir dans cette irrévérence inouïe toute une révolution formidable et prochaine.

— Le conseil municipal de Londres vient de mettre à la disposition des commissaires du bal qui va être donné à Londres au profit des Polonais les vastes salles de Guild-Hall. On pense que le produit de ce bal, qui aura lieu le 19 novembre, s'élèvera à 600 livres sterling.

RUSSIE.

Des lettres de Saint-Petersbourg, écrit-on des frontières de Pologne, nous annoncent que l'état de la santé de l'impératrice donne de sérieuses inquiétudes; elle a de fréquents vomissements de sang. Depuis la mort de la grande-duchesse Alexandra, les maux de poitrine qui ont causé de si vives douleurs à l'impératrice ont reparu. Les médecins disent qu'une fièvre de consommation est venue compliquer cet état. L'empereur est profondément abattu.

N'est-ce pas le doigt de la Providence qui frappe dans ses affections de famille le misérable qui a si souvent foulé ces liens aux pieds, en jetant maris, épouses et enfants dans les antres de la Sibérie?

— Un autre passage de lettre confirme ce que nous disons plus haut :

« On a découvert récemment en Pologne une association politique formée par des ecclésiastiques et des nobles. De nombreux

ses arrestations ont eu lieu. La police russe exerce une surveillance si rigoureuse sur les personnes, qu'il n'est guère possible de lui échapper.

» On dit que dans le courant de l'hiver il y aura une levée d'hommes extraordinaire en Pologne à l'effet d'envoyer des renforts à l'armée du Caucase. Cette nouvelle a frappé d'une terreur panique toute la population. »

Le gérant responsable, B. MURAT.

Salle de la galerie de l'Arguc.

THÉÂTRE DES SINGES.

Demain dimanche, il y aura deux représentations composées d'exercices nouveaux, la première à quatre heures et demie et la seconde à sept heures et demie. On commencera par le grand dîner donné dans l'auberge africaine, et on terminera par la défense de Mazagan, dans laquelle on verra les singes et les chiens monter à l'assaut.

On commencera à sept heures et demie précises.

Le succès vraiment populaire de la Pâte pectorale balsamique de REGNAULD AINE ayant fait naître des contrefaçons et des imitations contre lesquelles le public ne saurait trop se prémunir, les consommateurs devront toujours s'assurer que le nom et la signature de REGNAULD AINE, le nom et le cachet de L. FRÈRE, élève et successeur de REGNAULD AINE, existent sur l'étiquette et sur la bande verte qui entoure chaque boîte.

Dépôts chez M. André, à la pharmacie des Célestins; chez M. Boitel, rue Lafont, et chez M. Vernet, place des Terreaux.

Téterelles, biberons et mamelons, cornets acoustiques en tous genres, urinaux en gomme élastique, en cuir verni et en tissu flexible et imperméable. Chez LARDET, pharmacien, place de la Préfecture, 16, à Lyon.

AVIS.

M. CLAIRANSON, professeur de danse, prévient MM. les jeunes gens qui désireraient apprendre la valse Cellarius, les quadrilles et la polka, que sa classe est toujours, comme l'année passée, ouverte le soir depuis sept heures jusqu'à dix, rue des Capucins, 2, au 3^e. (1378)

COURS D'ANGLAIS.

A dater du 15 décembre, les mardis, jeudis et samedis, de huit à dix heures du soir. Chez M^{me} A. Jackson, place de la Boucherie-des-Terreaux, 5.

Leçons particulières chez elle et en ville.

Prix du Cours : 12 fr. par mois. (1394)

Aux Amateurs des Beaux-Arts.

L'artiste prévient le public qu'on le verra, dans son cabinet, travailler par lui-même les objets en verre et en cristal, tels que 1,000 mètres de verre de toute qualité qui sera rendu aussi fin que la soie, des vaisseaux, des chiens, des pipes, des plumes à écrire qui durent beaucoup d'années, et quantité d'autres objets dont le détail serait trop long. La vue de ce travail amuse, étonne et instruit. L'artiste fait aussi toutes sortes d'instruments de physique avec beaucoup de facilité. Tous ces objets sont fabriqués sans moule ni outils. (1390)

Les personnes qui l'honoront de leur présence recevront gratis un objet de la valeur du prix d'entrée. L'artiste ne négligera rien pour satisfaire leur curiosité. Prix d'entrée : 50 centimes. — Galerie de l'Hôpital, 25.

AUTOMATES.

Passage de l'Hôtel-Dieu, 35.

On admire en ce moment, au passage de l'Hôtel-Dieu, 35, des milliers d'automates mouvants, nous allons dire presque vivants, tant il y a de vérité dans leurs poses, leurs gestes, leurs figures, et jusque dans la direction de leurs yeux, dans le froncement de leurs lèvres et de leur front. C'est une ravissante galerie en miniature, où tous les états de la vie, tous les détails qu'une longue observation peut rassembler sont représentés, tout cela avec une délicatesse de travail et de talent la plus exquise. Si vous ajoutez à cela le panorama animé de Francfort-sur-le-Main, de Constantinople, du mont Saint-Bernard, de Milan et de l'intérieur de sa belle cathédrale, de Sainte-Hélène et du mont Vésuve, vous vous croyez un instant transporté dans la réalité en voyant les hommes et les objets se mouvoir et s'agiter autour de vous. Le voyageur, en face d'un pareil spectacle, reconnaît ce qu'il a vu, et celui qui n'a point quitté sa patrie peut se faire, au moyen de cet ingénieux mécanisme, une idée exacte des choses et des lieux. (1389)

DÉPOT D'HUITRES DE CANCALE

VERTES ET BLANCHES

Rue St-Pierre, 1, à l'angle de la place des Terreaux.

On porte en ville et on fait des envois au dehors. (1365)

Maladies de Poitrine.

Le pectoral que les médecins prescrivent de préférence contre les MALADIES DE POITRINE, et dont la réputation s'accroît chaque jour, est l'excellente PÂTE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). Elle est aussi agréable que le meilleur nonbon, calme la toux et fortifie la poitrine. — Elle se vend moitié moins que les autres, par boîte de 65 c. et de 1 f. 25 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16; VERNET, place des Terreaux, 15; à la pharmacie des Célestins; à Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; à Chalon-sur-Saône, FOURCER-FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36; à Mâcon, MOSSEL, pharmacien et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 4. (7815)

DÉPURATIF DU SANG.

LE SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE, préparé par QUET, pharmacien à LYON, est prescrit par les médecins comme éminemment dépuratif et sudorifique dans le traitement des Maladies secrètes, des dartres, démangeaisons, taches et boutons à la peau, rhumatismes, goutte, toutes affections ou vices du sang. Ce médicament, entièrement VÉGÉTAL, est peu coûteux, d'un emploi commode et d'un résultat certain.

S'adresser, à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec, n. 31; à Mâcon, M. VOITURET; Thizy, M. BOUVIER; Vienne, M. MARMOISEN; Saint-Etienne, M. PERNIER; le Puy, M. FAROY, Valence, M. DEJEAN; Romans, M. GENISSIER; Montélimar, M. ROUX; tous pharmaciens. (8781)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, Rue Poulillerie, 19.

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE,

Autorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé. Ses capitaux s'élèvent à plus de vingt millions de francs, dont majeure partie est placée en immeubles. La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible, lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.

La Compagnie reçoit des capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes. Letaux est fixé pour chaque âge.

EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.

8 fr. 40 c.	pour cent	à 55 ans.
9	51	à 60
10	68	à 65
12	89	à 70
14	89	à 80

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. Ed. REVELL, rue Neuve de la Préfecture, n. 1.

(7604)

ITALIE, SICILE, MALTE.

PAQUEBOTS À VAPEUR NAPOLITAINS.

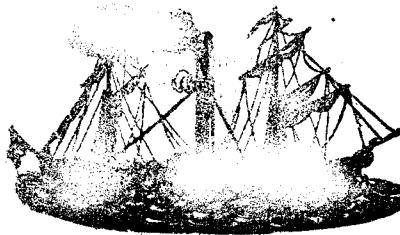
Service régulier les 9, 19 et 29 de chaque mois pour Gênes, Livourne, Civita-Vecchia, Naples, Messine, Syracuse et Malte.

Marie-Christine, de la force de 180 chevaux, partira le 9.

François-Premier, de la force de 160 chevaux, partira le 29.

Mongibello, de la force de 250 chevaux, partira le 29.

Le Lombardo est provisoirement sous pavillon toscan. Les voyages de l'Herculanum et du Lombardo étant périodiques, tous les 20 jours, l'itinéraire fixé pour le mois de novembre établit celui des autres mois. Pour fret et passage, s'adresser à MM. CLAUDE CLERC et Co, directeurs à Marseille. (7975)



Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismes, et de toute dévotion ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon.

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Chermeson, rue de la Comédie; à Marseille, M. Fabre, phar., sur le port. (8149)

PAR BREVET D'INVENTION

(sans garantie du gouvernement.)

Nouvelle et seule méthode autorisée et dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches, irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc.

Méthode SPECIALE inventée par M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, 31, au 4^e, à Lyon. (8865)

AVIS.

M. DESFORGES, professeur de danse, de retour de la capitale, prévient ses élèves qu'il en rapporte la CELLARIUS, la VALSE MAZURKA, les VARSOVIENNES, la MAZURKA nouvelle des CELLARIUS et la POLKA. Les cours s'ouvriront le lundi 11 novembre, à huit heures du soir, et se continueront tous les jours, à la même heure. Les lundis, mercredis et vendredis seront exclusivement consacrés à la POLKA et à la VALSE CELLARIUS; les mardis, jeudis et samedis, aux QUADRILLES et à la VALSE à deux et trois temps. Son domicile est toujours rue Clermont, 5. (1374)

Maladies de Poitrine.

On recommande l'emploi Sirop du pectoral de mou de veau aux personnes atteintes de rhumes, catarrhes, coqueluches, asthmes, et dans toutes les irritations de poitrine.

D'un goût agréable et d'un usage très-facile, ce Sirop calme promptement la toux, facilite la respiration, détruit l'irritation. Il se vend par flacons de 3 fr. et de 1 fr. 50 c., avec un prospectus, à la pharmacie MACOAS, à Lyon, rue Saint-Jean, n. 30. (9092)

On y trouve également la Pâte pectorale de mou de veau. Le prix de la boîte de 100 grammes est de 1 fr. 20 c.

Au Tapis d'Aubusson.

Le sieur MOREAU tient un assortiment de tapis haute laine, moquettes, tapis d'église et de salon, vénitiennes pour escalier, tapis de table et de piano en tous genres, cabas en moquette, sacs de voyage et autres articles de fantaisie, couvertures en laine et coton, toiles cirées en tous genres. — Grande rue Mercière, 40, à Lyon. (1585)

AVIS.

Les Magasins de Pelletteries de F. SCHAEFER (ancienne maison Vingtrinier, ci-devant rue Saint-Dominique) sont actuellement place Louis-le-Grand, n. 15, près de la place Lévis. (1574)

LE CHOCOLAT MENIER,

Comme tout produit avantageusement connu, a excité la cupidité des contrefacteurs. Sa forme particulière et ses enveloppes ont été copiées, et les médailles dont il est revêtu ont été remplacées par des dessins auxquels on s'est efforcé de donner la même apparence. Les amateurs de cet excellent produit voudront bien exiger que le nom de MENIER soit sur les étiquettes et sur les tablettes. — Dépôt dans toute la France. (7587)

Etude de M^e Gayet, huissier à Lyon.

Lundi dix-huit novembre 1844, à dix heures du matin, sur la place des Cordeliers, à Lyon, il sera procédé à la vente à l'enchère d'objets mobiliers saisis, consistant en rayonnage, comptoir, tables, buffet, placard, formes, chaussons et autres effets. (2625)

ÉTUDE DE M^e CHARVÉRIAT, NOTAIRE A LYON, RUE CLERMONT, 1.

A VENDRE.

UN DOMAINE

Situé à Tramoy, près Miribel (Ain).

Il se compose de maison, bâtiments, cour, jardin, prés, vergers, terres, vignes et bois, contenant ensemble 38 hectares 7 ares.

S'adresser audit M^e Charvériat, notaire à Lyon, dépositaire des titres. (9461)

ÉTUDE DE M^e LAFOREST, NOTAIRE A LYON, RUE DES MARRONNIERS, 1.

A vendre ou à louer pour le 11 novembre 1845.

HOTEL DU SAUVAGE

Situé en face du pont, à Mâcon.

S'adresser audit M^e Laforest, notaire. (1586)

ÉTUDE DE M^e OLIVIER, NOTAIRE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, 2.

A placer dans Lyon par première hypothèque, sur valeurs triples du capital engagé.

AU TAUX DE 4 1/2 P. 0/0 L'AN,

DIVERSES SOMMES

depuis 40.000 jusqu'à 300.000 f.

S'adresser audit M^e Olivier, notaire, chargé de la vente de nombreux immeubles de ville et de campagne à des prix avantageux. (9460)

ÉTUDE DE M^e LAVAL, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, 10.

AVIS

On désire vendre ou échanger contre UNE MAISON DE CAMPAGNE D'AGRÈMENT aux environs de Lyon, UNE MAISON située à Vaise, Grande-Rue, avec clos et carrière y attenants, du revenu actuel de 2,400 f.

Le prix se paiera partie en échange ou en argent et le surplus par le service d'une rente viagère de 2,000 f. sur deux têtes de 81 et 61 ans (mari et femme), réductible à 1,200 f. au premier décès.

S'adresser, pour de plus amples renseignements et pour traiter, audit notaire, dépositaire des titres de propriété. (9674)

A VENDRE.

MAISON portant le n. 8, rue Paluy, à Rive-de-Gier, vis-à-vis le pont de pierre et près de la Grenette.

S'adresser à M. Berger aîné, écrivain et propriétaire, chargé de la vente du fonds de café Gandin, à la Grande-Croix, et d'un excellent fonds de boulanger situé près de Feloin, à Rive-de-Gier. (1350)

A VENDRE.

UNE FORTE DRAGUE A MANÈGE, ancres, sapines, chevaux et accessoires, le tout en très-bon état.

S'adresser à l'entrepreneur du pont du Change. (1570)

A VENDRE.

un fonds d'épicerie et faïence,

Situé aux Brotteaux, cours Morand, n. 19.

La location est de 360 f. — S'y adresser. (1384)

A VENDRE.

Pour cause de maladie,

BON FONDS D'ÉPICERIE.

Ce fonds est situé dans un bon quartier. — S'adresser chez MM. Descours fils frères, fabricants de chandelles, rue du Bœuf, 26. (1588)

AVIS.

Les propriétaires du Prado, à la Guillotière, préviennent tous ceux qui ont des constructions sur les terrains des hôpitaux soumises à la démolition par suite d'expiration de baux ou pour tous autres motifs, qu'ils peuvent les transporter au Prado. On leur vendra, à cet effet, des lots de terrain de toutes les grandeurs et de tous les prix, avec les plus grandes facilités pour les paiements.

S'adresser, à Lyon, à M. Missol, quai Saint-Clair, 7, et à M. Bouchardy, cour du Soleil, 1, propriétaires actuels du Prado, et en l'étude de M^e Gally, notaire, rue Lafont, 5, et encore au Prado, au bureau des ventes. (9626)